CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MERIGNAC ET L'ASSOCIATION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET FAMILLE (APEEF)

AVENANT N°1

Entre la Ville de Mérignac représentée par son Maire, Thierry TRIJOULET, dûment habilité es-qualité en application d'une délibération du Conseil Municipal du 5 Octobre 2026, désignée sous le terme «la collectivité »

D'une part,

L'association Petite enfance, enfance et famille régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 64 rue de Magendie 33000 Bordeaux
Représentée par son Président
Et désignée sous le terme « l'association »
D'autre part,

Préambule

Considérant que la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023 signée entre les deux parties le 06 octobre 2023 prévoyait une durée de convention de 3 ans,

Considérant que la Ville souhaite prolonger pour une année ce partenariat,

Il est convenu et décidé ce qui suit :

Article 1

L'article 2 intitulé "Durée de la convention" est modifié comme suit :

« La convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2023. Elle pourra ensuite être renouvelée, et au besoin modifiée dans les conditions qui seront déterminées par les deux parties, après que le Conseil Municipal en aura délibéré ainsi.
La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8. »

Article 2

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

Fait à Mérignac, le

Pour la Ville de Mérignac	**Pour l'Association**
Thierry TRIJOULET	
Maire de Mérignac	Président